



REPUBLIQUE DE GUINEE

f



THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

UNITE DE GESTION DES PROJETS

PROGRAMME REGIONAL DE SECURITE SANITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
(PReSeS-AOC))

(P179078)

**Termes de référence pour le recrutement d'un Cabinet
pour la préparation de l'Étude d'Impact
Environnemental et Social (EIES) du sous-projet de
construction du Laboratoire de Recherche virologique
P 3+ dans la Sous-préfecture de Wonkifong (Préfecture
de Coyah)**

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée participe activement au Programme Régional de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (P179078), financé par l'IDA et le GFF, dont l'objectif est d'accroître la collaboration régionale et les capacités des systèmes de santé pour prévenir, détecter et répondre aux urgences sanitaires. Ce programme s'inscrit dans la continuité des efforts nationaux pour renforcer la sécurité sanitaire, notamment à travers l'amélioration des infrastructures, le renforcement des ressources humaines et la mise en œuvre de politiques de santé publique intégrées.

En Guinée, le projet est mis en œuvre sur l'ensemble du territoire, avec des interventions ciblées dans certaines régions prioritaires. Il vise à répondre aux défis identifiés lors du dernier rapport d'évaluation conjointe externe (JEE 2023), tels que la capacité limitée des laboratoires, le manque de ressources humaines qualifiées, et l'insuffisance des infrastructures sanitaires, tout en s'alignant sur le Cadre de Partenariat Pays (CPF) FY18-23 et le Plan de Relance post-Ebola.

La construction du laboratoire P3 de virologie à Wonkifong, préfecture de Coyah, s'inscrit dans la composante 2 du programme ("Détection des urgences sanitaires"), sous-composante "Qualité et capacité des laboratoires et ressources humaines multidisciplinaires". Ce laboratoire vise à renforcer la capacité nationale de détection précoce des menaces sanitaires, à soutenir le réseau national et régional de laboratoires, et à garantir la conformité aux standards internationaux (BSL3).

L'objectif général du programme est d'augmenter la collaboration régionale et les capacités des systèmes de santé pour prévenir, détecter et répondre aux urgences sanitaires en Guinée. Le sous-projet de construction du laboratoire P3 vise spécifiquement à :

- Mettre en place une infrastructure de laboratoire de haute sécurité (BSL3) pour la recherche et la surveillance virologique.
- Renforcer la capacité de diagnostic et de gestion des épidémies, notamment pour les zoonoses et les maladies émergentes.
- Soutenir la formation et le développement des ressources humaines spécialisées en virologie et biosécurité.

- Promouvoir l'intégration du laboratoire dans le réseau régional, conformément aux principes "One Health".

La mise en œuvre du projet doit respecter le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale (ESF), ainsi que le code de l'environnement national. Un screening socio-environnemental a été réalisé, recommandant la préparation d'une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour ce sous-projet. Les instruments de gestion environnementale et sociale (CGES, PMPP, PGM, Plan de gestion des déchets biomédicaux sont élaborés, validés et le Plan de prévention et de réponse EAS/HS) est en phase de validation par la Banque Mondiale. L'UCP dispose de spécialistes environnementaux et sociaux dédiés.

Les travaux prévus sont :

- **Bloc 1 : Laboratoire P3 (R+2)** – 418 m² par niveau, soit 1 253 m² au total
- **Bloc 2 : Bâtiment administratif et de formation (R+2)** – 446 m² par niveau, soit 1 337 m² au total
- **Bloc 3 : Bâtiment de garde et des partenaires (R+2)** – 368 m² par niveau, soit 1 103 m² au total
- **Aménagement extérieur et VRD** – 1 850,76 m²
- **Système de traitement d'air à pression négative (HVAC) de type BSL3** – extracteurs d'air, filtres HEPA, caissons de régulation de pression, panneau de contrôle automatisé.

La mise en œuvre du projet est assurée par le Ministère de la Santé, via la UCP, qui coordonne les aspects techniques, administratifs et fiduciaires, y compris la conformité environnementale et sociale. Quatre bureaux régionaux (UTRP) assurent le suivi décentralisé des activités et le soutien aux niveaux locaux.

Un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est en cours de mise en place pour garantir l'accessibilité et le traitement des griefs liés au projet. Un audit du plan de gestion des déchets médicaux est prévu dans l'année suivant la date d'effet du projet, et un plan de prévention et de réponse EAS/HS est soumis à la Banque mondiale pour validation.

Les présents termes de référence visent à recruter un cabinet spécialisé pour la réalisation de l'EIES du laboratoire P3 de virologie à Wonkifong, conformément aux exigences du programme P179078, du cadre environnemental et social de la Banque mondiale, et de la réglementation nationale. L'étude devra permettre d'identifier, d'évaluer et de proposer des mesures de gestion et d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux, en vue d'assurer une mise en œuvre responsable et durable du projet.

2 OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de la mission est l'élaboration de l'Étude d'impact environnemental et social qui vise de façon générale à :

- ✓ Identifier, évaluer et de gérer les impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet sur les composantes physiques, biologiques, socioéconomiques et culturels, suivant les différentes phases de sa réalisation (Préparatoire, Construction, Repli Exploitation) conformément à la règlementation nationale et les Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale.
- ✓ Satisfaire aux exigences du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale (NES Évaluation et gestion des risques environnementaux, Emploi et conditions de travail ; Santé et sécurité des populations ; Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution, plan de mobilisation des populations) de même qu'aux directives environnementales, sanitaires et sécuritaires spécifiques au sous-projet.
- ✓ Respecter les obligations législatives et réglementaires du Gouvernement guinéen notamment le Code de l'environnement et l'Arrêté 1595/MEDD /CAB /SGG du 25 Juillet portant procédures administratives d'évaluation environnementale
- ✓ Apporter un appui à la planification du sous-projet et aider à assurer la construction du laboratoire avec un minimum d'impacts environnementaux et sociaux négatifs ;
- ✓ Prendre en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations des populations, et structures avoisinantes du site du sous projet, ainsi que le personnel du laboratoire et les collectivités y compris les groupes et individus vulnérables ayant un quelconque intérêt avec le sous-projet
- ✓ Démontrer comment le sous-projet s'intègre à la zone, en présentant l'analyse des impacts potentiels (positifs et négatifs) et proposer un cahier de

charge environnemental et social incluant des axes d'amélioration de la gestion environnementale et sociale initiée par le sous-projet

- ✓ Élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale incluant un plan d'atténuation des impacts négatifs, de bonification des impacts positifs, un plan de surveillance/suivi et de renforcement de capacités et un budget pour la mise en œuvre du PGES.

Spécifiquement l'EIES vise à :

- ✓ Décrire le sous projet et les alternatives à sa réalisation ;
- ✓ Analyser le cadre légal et institutionnel du sous-projet ;
- ✓ Analyser l'état initial de l'environnement et du milieu socioéconomique et culturel (environnement physique, naturel et socio- économique) et leur sensibilité
- ✓ Analyser les effets potentiels directs ou indirects, cumulatif temporaires ou permanents du sous- projet sur la faune, la flore, les sites et les paysages, le sol, l'eau de surface et l'eau souterraine, l'air, les milieux naturels et les équilibres biologiques, et sur le milieu socioéconomique et culturel
- ✓ Évaluer les dangers et risques liés aux équipements et aux changements climatiques
- ✓ Traiter de la procédure de gestion des découvertes fortuites dans le cadre du patrimoine archéologique et culturel ;
- ✓ Réaliser les consultations publiques ;
- ✓ Déterminer et évaluer les risques de violence basées sur le genre (VBG), les risques d'exploitation et abus sexuel (EAS) et d'harcèlement sexuel (HS) ; des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), telles que le VIH/SIDA et autres susceptibles d'être générés par le sous projet tout en proposant un plan de gestion de ces risques ;
- ✓ Proposer en lien avec le mécanisme de gestion des réclamations (MGR) du Programme, un mécanisme spécifique de gestion des Réclamations (MGR) culturellement approprié et accessible conformément aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, applicable au sous projet
- ✓ Analyser le foncier et relever les problématiques de réinstallation potentielles,
- ✓ Identifier et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels ;
- ✓ Rédiger le rapport d'étude d'impact environnementale et sociale incluant un plan de gestion environnementale et sociale incorporant les mesures d'atténuation, de bonification, de suivi et de surveillance et de renforcement de capacités et un budget pour sa mise en œuvre.

3 RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de cette étude seront entre autres :

- ✓ Une description du sous projet et des alternatives à sa réalisation est faite

- ✓ Une analyse du cadre légal et institutionnel du sous-projet est faite ;
- ✓ L'état initial de l'environnement et du milieu socioéconomique et culturel (environnement physique, naturel et socio- économique) et leur sensibilité analysée
- ✓ Les effets potentiels directs ou indirects, cumulatifs temporaires ou permanents du sous-projet sur la faune, la flore, les sites et les paysages, le sol, l'eau de surface et l'eau souterraine, l'air, les milieux naturels et les équilibres biologiques, et sur le milieu socioéconomique et culturel analysés
- ✓ Les dangers et risques liés aux équipements et aux changements climatiques évalués
- ✓ Les procédures de gestion des découvertes fortuites dans le cadre du patrimoine archéologique et culturel traités ;
- ✓ Les consultations publiques réalisés ;
- ✓ Les risques de violence basées sur le genre (VBG), les risques d'exploitation et abus sexuel (EAS) et d'harcèlement sexuel (HS) ; des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), telles que le VIH/SIDA et autres susceptibles d'être générés par le sous projet tout en proposant un plan de gestion de ces risques déterminés et évalués ;
- ✓ En lien avec le mécanisme de gestion des réclamations (MGR) du Programme un mécanisme spécifique de gestion des Réclamations (MGR) culturellement approprié et accessible conformément aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, applicable au sous projet proposé
- ✓ Le foncier est analysé et les problématiques de réinstallation potentielles relevées,
- ✓ Le rapport d'étude d'impact environnementale et sociale incluant un plan de gestion environnementale et sociale incorporant les mesures d'atténuation, de bonification, de suivi et de surveillance et de renforcement de capacités et un budget pour sa mise en œuvre est rédigé

4- TACHES DU CABINET

Sur la base de la documentation existante, des visites de terrain et des rencontres avec les principaux acteurs concernés par le sous-projet, le cabinet exécutera les tâches ci-après.

- ✓ Décrire les objectifs et la portée de l'EIES
- ✓ Décrire le cadre institutionnel et juridique pertinent de gestion environnementale et sociale du sous-projet;
- ✓ Faire une description des activités du sous-projet;
- ✓ Présenter et Décrire les composantes de l'environnement naturel et humain susceptibles d'être touchées;
- ✓ Identifier et Évaluer les impacts potentiels du sous-projet, notamment ceux décrits dans la réglementation nationale, les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires du Groupe de la Banque mondiale pour les établissements de santé
- ✓ Décrire les mesures de protection de l'environnement proposées;
- ✓ Organiser des séances de consultation publiques des différentes parties prenantes du sous-projet et les documenter;
- ✓ Élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale avec un programme de surveillance et de suivi et un budget pour sa mise en œuvre. Ce PGES doit prendre en compte les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires du Groupe de la Banque mondiale pour les établissements de santé

- ✓ Proposer un mécanisme de gestion des Réclamations y compris le protocole sur le traitement des réclamations relatives à l'exploitation et d'abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS)
- ✓ Dégager les clauses environnementales et sociales à insérer dans les cahiers de charge de l'entreprise
- ✓ Rédiger le rapport d'étude d'impact environnementale et sociale

5 ORGANISATION DE L'ETUDE

5.1-Approche méthodologique

Pour atteindre les objectifs visés, le Cabinet devra proposer une méthodologie qui prendra en compte le public cible, les modalités de collecte et d'analyse des données, les visites du site du sous-projet, la période de réalisation de l'étude, le calendrier proposé concernant le déroulement de la mission et la composition de l'équipe.

5-1-2 Organisation des Consultations publiques

Le but des consultations des parties prenantes au cours du processus de réalisation de l'EIES est de s'assurer que les opinions, les intérêts et les préoccupations de toutes les parties prenantes sont bien prises en compte au niveau de l'identification, de l'évaluation des impacts du projet, ainsi qu'au niveau des décisions relatives au sous-projet, en particulier pour l'élaboration des mesures d'atténuation. Pendant le processus de l'élaboration de l'EIES, l'accent sera mis sur les parties prenantes telles que les communautés riveraines, les autorités locales du district Kissimodia, de la Commune rurale de Wonkifong, les services techniques de la santé, de l'Environnement, de l'Elevage, de l'agriculture, de l'administration du Territoire, de l'habitat ainsi que les organisations de la société civile et toutes autres parties intéressées ou concernées y compris les groupes vulnérables et/ou marginalisés.

Le cabinet organisera des réunions communautaires à kissimodiya (Wonkifong) pour donner des informations sur le sous-projet, les études à réaliser mais aussi recueillir les attentes, craintes et préoccupations par rapport au sous-projet qui seront intégrées dans le PGES.

Des consultations institutionnelles seront également réalisées par le cabinet pour prendre les différentes réactions de chaque acteur notamment le Centre de Recherche Virologique, la Direction nationale des laboratoires, l'institut National de Santé publique, la Direction nationale des services Vétérinaires ; l'Agence Nationale de sécurité sanitaire ; ainsi que L'Agence Guinéenne d'évaluation environnementale dans le processus de mise en œuvre des activités du sous-projet. Les différentes consultations devront être exemptées de toute manipulation externe, ingérence, contrainte ou intimidation. La liste des personnes consultées ainsi que les procès-verbaux ou comptes rendus de consultations constitueront une partie intégrante de l'étude et devront être annexées au rapport d'étude.

5-1-3 Description du sous-projet et analyse des alternatives

Il s'agit précisément de la description des principales activités du sous-projet. Cette description se fera en fonction des informations mises à la disposition du cabinet par l'UGP et le Centre de recherche virologique. Il analysera les alternatives de réalisation du sous-projet en présentant les avantages et inconvénients de chaque option.

La description des travaux inclura également les informations sur le type et la nature des matériels utilisés (engins roulants), les matières premières et tout autre produit chimique nécessaire à la réalisation des travaux et au fonctionnement du laboratoire.

5-1-4 Analyse du Cadre Légal et Institutionnel

Le Cabinet procédera à une analyse des lois et règlements nationaux, des normes de environnementales et sociales de la Banque Mondiale ainsi que les conventions et accords multilatéraux en rapport avec le sous-projet.

En outre, le Cabinet présentera les institutions impliquées (Le centre de recherche virologique, l'UGP, l'Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale, La Direction de la Pollution, Nuisance et Changement climatiques est chargé du contrôle et suivi des établissements classés ; le comité préfectoral de suivi- environnemental et social, le bureau de contrôle des travaux, l'Entreprise adjudataire des travaux) dans la mise en œuvre du sous-projet et définira, les rôles et responsabilités de chacune d'entre elles dans la prise en compte des risques et impacts environnementaux et sociaux du sous-projet. Il analysera également la capacité des institutions clés à assurer le suivi environnemental et social du sous-projet.

5-1-5 Analyse de l'état initial de l'environnement et du milieu socioéconomique et culturel

- ✓ Faire une description et une analyse des données de référence relatives aux milieux récepteurs de la zone du sous- projet en mettant l'accent sur l'environnement physique, biologique Emploi et conditions de travail humain/socioéconomique et population(topographie, géologie, hydrographie, météorologie, sol, air, flore, faune ; infrastructures de base incluant eau, assainissement, gestion des déchets solides, électricité, réseau routier et transport, éducation, santé publique et maladies, patrimoine culturel, genre et prévalence des violences basées sur le genre, (VBG), abus et exploitation sexuelle, etc.).

Les zones d'influence devront être bien définies et cartographiées. Les données primaires seront particulièrement collectées sur la qualité de l'air et les eaux souterraines (puits traditionnels). Le consultant devra également exploiter toutes les données secondaires disponibles, notamment sur la biosécurité et la gestion des déchets de laboratoire en Guinée.

5-1-6 Analyse des variantes

Le Consultant identifiera et de décrira les variantes du sous-projet et il réalisera une analyse qui permettra de cerner les avantages et les inconvénients des variantes du sous-projet en tenant compte de l'environnement global dans lequel le sous-projet s'inscrit et

des enjeux socio-économiques auxquels il est confronté. Cette analyse consistera à démontrer que la variante du sous-projet retenue constitue globalement la meilleure option aux plans technique, économique et environnemental et social. Cet objectif est atteint en comparant entre elles différentes variantes du sous-projet de manière à en faire ressortir les points forts et les points faibles. L'analyse comparative doit être complétée par une démonstration qui met en évidence la variante préférable. Cette étape comprend les éléments suivants : (i) la description des variantes, (ii) l'analyse comparative des variantes et (iii) la justification du choix de la variante préférable ;

5-1-7 Analyse des Impacts Environnementaux et Sociaux

Le Cabinet analysera les conséquences prévisibles directes et indirectes du sous-projet sur les milieux physiques, biologique et humain. Il déterminera avec une matrice simple et claire, les composantes environnementales et sociales susceptibles d'être affectées par les activités du sous-projet. Il évaluera les impacts directs et indirects, à moyens, courts et longs termes ; réversibles ou irréversibles et cumulatifs attendus aussi bien des phases préparatoires, de construction/aménagement que de celle de l'exploitation du Laboratoire de recherche virologique. Il devra en outre tenir compte de la proportionnalité et de l'adéquation des mesures proposées, en fonction des risques potentiels du sous-projet.

Pour l'évaluation des impacts, le cabinet devra tenir compte des critères suivants dans l'évaluation de l'importance des impacts :

- La durée
- L'intensité
- L'étendue

5-1-8 Mesures d'optimisation/atténuation

Le Cabinet proposera des mesures générales et des actions spécifiques en vue d'éviter, de minimiser, d'atténuer, ou compenser les conséquences dommageables du sous-projet sur l'environnement naturel et social. Une distinction sera alors faite entre les mesures relatives aux phases préparatoires, construction, et d'exploitation du laboratoire.

Ici également le principe de proportionnalité devra être prise en compte afin de gérer de façon rationnelle les risques et impacts potentiels du sous-projet.

5-1-9- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Il s'agira pour le Cabinet de présenter les activités nécessaires à la mise en œuvre des différentes mesures, durant les différentes phases de réalisation du sous-projet. Il devra plus particulièrement procéder aux tâches suivantes :

- ✓ Présenter un PGES qui décrit les mesures d'atténuation, de bonification des impacts et de renforcement de capacités à mettre en œuvre pour chacune des phases du sous-projet, les indicateurs de suivi, les responsables de

l'exécution de chacune des mesures, ainsi que les responsables de surveillance et de suivi de ces mesures y compris un manuel de biosécurité du laboratoire

- ✓ Prendre en compte les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires du Groupe de la Banque mondiale pour les établissements de santé
- ✓ Estimer le coût de mise en œuvre de ces mesures.

5-1-10 Mécanisme de gestion des réclamations

Un dispositif de mise en œuvre du mécanisme de gestion des réclamations existant sera proposé afin d'identifier les procédures accessibles et transparentes permettant de traiter efficacement les réclamations découlant de la mise en œuvre du sous-projet Ce mécanisme comprendra également un protocole sur les réclamations relatives aux VBG/EAS/HS.

6 DUREE DE LA MISSION

La mission sera conduite sous la tutelle générale du Coordinateur National du Programme et la Direction Générale du Centre de recherche virologique (CRV). En termes opérationnels, la revue rapprochée sera faite par les spécialistes en sauvegarde de l'UGP. La durée calendaire entre le démarrage effectif et le dépôt du rapport final provisoire n'excèdera pas 45 jours.

7 QUALIFICATIONS ET EXPERTISES REQUISES DU CABINET

7-1 Qualifications du cabinet :

- ✓ Être légalement constitué
- ✓ Avoir élaboré pendant ces cinq dernières années au moins trois Études Impact Environnemental et Social ou Notice d'Impact Environnemental et Social des projets financés par les partenaires techniques et financiers idéalement la Banque Mondiale.
- ✓ Démontrer d'une expérience de travail en Afrique subsaharienne.

Le cabinet doit disposer d'un personnel ayant au minimum les profils ci-dessous :

a) Un Environnementaliste possédant les qualifications suivantes :

- ✓ Être de niveau Postuniversitaire (BAC+5 au moins) dans une science de l'environnement (Eaux et forêts, Écologie, Biologie, Géographie, etc.) ;
- ✓ Avoir une formation complémentaire en évaluation environnementale et une expérience avérée de 10 ans au moins dans la conduite d'études environnementales et sociales,
- ✓ Avoir élaboré au moins trois (3) EIES ou NIES au cours des 5 dernières années

b) Un Sociologue ou un Socio- Économiste possédant les qualifications suivantes :

- ✓ Avoir un diplôme universitaire supérieur (Bac+ 5 ou plus) dans les domaines des sciences sociales ;

- ✓ Justifier d'une expérience d'au moins 05 ans dans la conduite d'études d'évaluation et de gestion sociales ;
- ✓ Avoir réalisé ou occupé un poste clé dans la réalisation d'au moins trois (03) études d'évaluation et/ou de gestion sociale (évaluation environnementale et sociale stratégique, cadre de gestion environnementale et sociale, cadre de la politique de réinstallation, étude d'impact environnemental et social, audits, etc.) de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers (dont idéalement la Banque mondiale)

c) **Un Laborantin / Biologiste/Infectiologue** possédant les qualifications suivantes :

- ✓ Avoir un diplôme universitaire supérieur (Bac+ 5 ou plus) dans les domaines des sciences biomédicales
- ✓ Justifier d'une expérience d'au moins cinq ans dans la maîtrise des Enjeux, de l'évolution, du cadre réglementaire des risques environnementaux et sanitaires des laboratoires
- ✓ Avoir une connaissance des bonnes pratiques de laboratoire, de Bio sûreté et de Biosécurité, de programmes d'accréditations et des agréments
- ✓ Avoir réalisé ou occupé un poste clé dans la réalisation d'au moins trois études d'évaluation environnementale et sociale de la construction des laboratoires des projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers (dont idéalement la Banque Mondiale).

8 LIVRABLE

Étant un document opérationnel, le rapport de l'Étude d'impact environnemental et social sera, autant que possible concis et précis. Il se concentrera sur les résultats, les conclusions et les recommandations pour de futures actions, à la lumière des données rassemblées ou d'autres références utilisées au cours de l'étude. Les éventuels détails seront développés en annexe du rapport.

Le cabinet fournira son rapport en français avec un résumé analytique en anglais dans la version finale (sous format électronique Word) au Client. Il devra incorporer les commentaires et suggestions de toutes les parties prenantes dans le document final y compris les observations pertinentes relevées lors de l'atelier de validation du document par l'Agence Guinéenne d'évaluation Environnementale (AGEE).

Afin de faciliter la revue du rapport, il sera demandé au cabinet de soumettre à la validation les documents suivants à des délais ci-après :

- ✓ Rapport de démarrage présentant ses observations sur les TDRs, les contraintes anticipées pour la collecte de données, un compte rendu des discussions avec le l'UGP, le calendrier ajusté suite aux premières discussions : 5 jours après le démarrage de l'étude
- ✓ Le rapport provisoire en version papier sera soumis en cinq (5) exemplaires au Programme (PRESeS-AOC) et en vingt-trois (23) exemplaires à l'Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE) pour examen et validation, 25 jours après réception de l'ordre de démarrage de service. La version Papier adressée au programme sera accompagnée d'une version électronique en Word sur trois (3) Clefs USB sécurisées.

- ✓ Le rapport provisoire du consultant sera revu et portera les commentaires et observations de l'UGP et du Centre de recherche virologique avant d'être transmis aux Spécialistes de la Banque Mondiale pour observations/commentaires. La version corrigée sur la base de la revue à ces deux niveaux, sera transmise à l'Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE) pour examen et validation.
- ✓ Le rapport final en version papier sera déposé au PReSeS-AOC, quinze (15) jours après réception des observations et commentaires sur le rapport provisoire et en cinq (5) exemplaires, accompagnés d'une version électronique en Word sur trois (3) clefs USB.

9 METHODE DE SELECTION DU CABINET

La sélection du consultant se fera selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant (SQC) conformément aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), Edition Septembre 2023.